

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 08 février 2010, à compter de 19 h 30 à la salle du conseil municipal au 70, 12^e Rue.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mesdames, Messieurs:
Gilbert Pilote, maire
Pauline Lauzon, conseillère
Diane Sirard, conseillère
Mario Lachaine, conseiller
Georges Piché, conseiller
Mario Léonard, conseiller
Yvon Forget, conseiller

Normand Bélanger, directeur général

ÉTAIT ABSENT

Mario Léonard, conseiller

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le Maire déclare l'assemblée ouverte.

27-02-10

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité d'approuver l'ordre du jour en y ajoutant le point suivant :

Varia a) Résolution réclamant une commission d'enquête publique

ADOPTÉE

28-02-10

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 11 JANVIER ET LA SPÉCIALE DU 12 JANVIER 2010

Chaque membre du Conseil ayant reçu les procès-verbaux des séances du 11 janvier et du 12 janvier 2010, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité d'approuver les procès-verbaux des séances du 11 janvier et du 12 janvier 2010 du conseil municipal de la Municipalité de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

29-02-10 SUBVENTION AUX ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF 2010

Il est proposé par madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité

Que les organismes suivants reçoivent leur subvention 2010 :
Société de développement en transports avancés des Hautes-Laurentides :
1 500 \$
Club VTT Quad villages des Hautes-Laurentides : 1 000 \$
Centre communautaire de Ferme-Neuve : 6 000 \$

ADOPTÉE

30-02-10 AIDE HUMANITAIRE POUR LE « PROJET HAÏTI » AVEC LA VILLE DE MONT-LAURIER

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité

Que la municipalité de Ferme-Neuve participe au projet de reconstruction d'immeuble en collaborant avec la ville de Mont-Laurier qui émettra des reçus pour fins d'impôts aux donateurs individuels ou corporatifs.

Que la municipalité de Ferme-Neuve informe la ville de Mont-Laurier de sa participation monétaire de 1 000 \$ pour ce projet de mobilisation.

ADOPTÉE

31-02-10 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION # 253-11-09

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité

Que la résolution portant le numéro 253-11-09 soit modifiée comme suit :

Que la somme de 1 300 \$ soit versée à l'Association de chasse & pêche Lesueur tel que convenu lors de l'entente de service avec la MRCAL.

ADOPTÉE

32-02-10

PROCURATION AUPRÈS DU MINISTÈRE DU REVENU CANADA

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité

Que la municipalité de Ferme-Neuve confirme au Ministère du Revenu Canada que le Directeur général, Normand Bélanger peut agir en son nom auprès dudit Ministère.

ADOPTÉE

33-02-10

SIGNATURES DES EFFETS BANCAIRES

CONSIDÉRANT que lors d'absence du Maire ou du Directeur général, certaines signatures sont nécessaires au bon fonctionnement de l'administration;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité

Que la conseillère madame Diane Sirard soit autorisée à signer tous les chèques et effets bancaires pour et au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve lors d'absence ou d'incapacité d'agir du maire M. Gilbert Pilote.

De plus, il est résolu que le directeur des travaux publics M. Jean-Pierre Miljours soit autorisé à signer tous les chèques et effets bancaires pour et au nom de la municipalité de Ferme-Neuve lors d'absence ou d'incapacité d'agir du directeur général M. Normand Bélanger.

ADOPTÉE

34-02-10

VERSEMENT À UN TIERS DE LA TAXE SUR LES SERVICES TÉLÉPHONIQUES 911

CONSIDÉRANT que L'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec a été créée conformément aux articles 244.73 et 274.74 de la *Loi sur la fiscalité municipale* et qu'elle doit faire remise aux municipalités locales aux fins du financement des centres d'urgences 9-1-1 de la taxe imposée sur les services téléphoniques;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire que les sommes perçues soient transférées à son centre 9-1-1 dès que possible;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité

Que la Municipalité demande à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec de verser dès que possible à CAUCA (*Centrale d'appels d'urgence Chaudière-Appalaches*) dont le siège social est situé au 485, boulevard Renault, Beauceville (Québec) G5X 3P5 pour et à l'acquit de la municipalité toutes les remises de la taxe imposée en vertu de l'article 244.68 de la *Loi sur la fiscalité municipale* qui lui sont dues, la présente ayant un effet libératoire pour l'Agence à l'égard de la Municipalité tant qu'elle ne sera pas avisée au moins 60 jours au préalable de tout changement de destinataire, à charge pour l'Agence de faire rapport à la municipalité des sommes ainsi versées.

ADOPTÉE

35-02-10

ASSURANCE COLLECTIVE – RENCONTRE PÉRIODIQUE

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité

Que le directeur général soit autorisé à assister à la rencontre du 24 février à Brossard, concernant le regroupement de l'Estrie-Montérégie sur les assurances collectives de la Municipalité de Ferme-Neuve.

Que ses frais de déplacements et de séjours lui soient remboursés selon les résolutions en vigueur à la municipalité.

ADOPTÉE

36-02-10

TRANSPORT RÉGION MONT-LAURIER – CONTRIBUTION 2010

Il est proposé par madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité

Que la participation financière de 12 303,94 \$ représentant la quote-part de la municipalité à la Corporation Transport Région Mont-Laurier pour l'année 2010 soit versée en deux tranches, soit le 15 février 6 152 \$ et le 15 avril 6 151,94 \$

ADOPTÉE

37-02-10

VERSEMENT DE SUBVENTION « AMIS DE LA MONTAGNE » 2010

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité

Que la subvention de 100 000 \$ octroyée à l'association « Les amis de la Montagne » pour l'année 2010 soit versée mensuellement le 15 de chaque mois, soit :

15 février	10 000 \$,	15 mars	10 000 \$,
15 avril	10 000 \$,	15 mai	10 000 \$,
15 juin	10 000 \$,	15 juillet	10 000 \$,
15 août	10 000 \$,	15 septembre	10 000 \$,
15 octobre	10 000 \$ et le	15 novembre	10,000 \$.

ADOPTÉE

38-02-10

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 278-12-09

Il est proposé par madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité

Que la résolution portant le numéro 278-12-09 soit modifiée comme suit :
« **Qu'** afin de combler les frais d'escompte du refinancement du règlement numéro 45, que le directeur général soit autorisé à puiser la somme de 10 099.23 \$ à même le surplus accumulé non engagé 2008 de la municipalité ».

ADOPTÉE

39-02-10

MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT que la municipalité a adopté le règlement numéro 112, pour constituer un Comité Consultatif d'Urbanisme;

CONSIDÉRANT que le règlement indique que les membres sont nommés par résolution du conseil ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité

Que le Comité Consultatif d'Urbanisme soit formé des personnes suivantes :

Membres de conseil : Gilbert Pilote, maire (d'office)
 Georges Piché, conseiller
 Mario Lachaine, conseiller

Membres citoyen : Yvon Ouellette
 Francine Meilleur
 Constant Dufour

Que le terme soit de deux (2) ans soit du 08 février 2010 au 01 février 2012.

ADOPTÉE

40-02-10

DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DE « BLEU LAURENTIDES »

Il est proposé par monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité

Que le conseil accepte pour dépôt le rapport d'activités dans le cadre du *programme de Soutien technique des lacs de Bleu Laurentides* ÉTÉ 2009 pour la municipalité de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

41-02-10

ACHAT DE PLAQUE CIVIQUE POUR LES ADRESSES RURALES

CONSIDÉRANT que le service des travaux publics par l'intermédiaire de son directeur a obtenu des soumissions concernant la fourniture de plaque civique pour inscrire les adresses rurales de la municipalité;

CONSIDÉRANT les offres obtenues se détail comme suit :

SIGNOTECH	16 432,75 \$ (avant taxes)
CFC 2000 inc.	21 890,85 \$ (avant taxes)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité

Que le service des travaux publics soit autorisé à commander au plus bas soumissionnaire le matériel nécessaire pour l'implantation du projet de « plaque civique » dans le milieu rural de la municipalité au plus bas soumissionnaire soit : Signotech au coût de 16 432, 75 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

**Avis de motion
113**

AVIS DE MOTION (règlement concernant la circulation et le stationnement # 113)

Avis de motion est présentement donné par madame la conseillère Pauline Lauzon qu'à une prochaine assemblée, il présentera ou fera présenter un règlement concernant la circulation et le stationnement sur le territoire de la municipalité de Ferme-Neuve.

42-02-10

DROITS DE PASSAGE, SAISON 2009-2014, CLUB DE MOTONEIGE ET QUAD

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité

Que la municipalité de Ferme-Neuve accepte pour dépôt les tracés proposés par le service des travaux publics pour les clubs de motoneiges et de quad pour leur passage dans les rues du village pour les saisons 2009 à 2014.

La présente résolution pourra être rediscutée entre les parties s'il y a nécessité de modifier ledit tracé dans les prochaines années.

ADOPTÉE

43-02-10

PLAN DE COMMUNICATION, CONTRIBUTION MUNICIPALE

Il est proposé par madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité

Que la somme de 1 000 \$ soit versée à la municipalité de Val-des-Monts qui parraine le projet de plan de communication à la population en cas de rupture de barrages sur la rivière La Lièvre en collaboration avec le Ministère de la Sécurité civile.

ADOPTÉE

44-02-10

TRANSFERT BUDGÉTAIRE – 2009-08

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité d'autoriser la Direction générale à modifier le budget d'opération 2009, afin de transférer les sommes suivantes :

POSTE	# COMTPE	DT	CT
Voirie			
Usine d'épuration entretien	02-414-00-521-00	10800.00 \$	
Usine d'épuration	02-415-00-445-00		2000.00 \$
Usine d'épuration	02-414-00-444-00		800.00 \$
Usine d'épuration	02-413-00-516-00		2000.00 \$
	02-412-00-635-00		6000.00 \$
Usine d'épuration entretien	02-414-00-521-00	1200.00 \$	
Essence véhicule voirie	02-321-00-631-00		1200.00 \$
Total		12 000 \$	12 000 \$

ADOPTÉE

45-02-10

TRANSFERT BUDGÉTAIRE – 2010-01

Il est proposé par monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité d'autoriser la Direction générale à modifier le budget d'opération 2010, afin de transférer les sommes suivantes :

POSTE	# COMTPE	DT	CT
Administration			
Administration MRCAL	02-130-10-951-00	4 906.00 \$	
Quote-part			
Code municipal MRCAL	02-110-00-951-00		4 906.00 \$
Quote-part			
Forêt MRCAL Quote-part	02-610-00-951-02	6 073.00 \$	
Aménagement Urbanisme	02-610-00-951-01		6 073.00 \$
MRCAL Quote-part			
Activités d'investissements			
Activités investissements	03-301-10-000-01	3 000.00 \$	

Administration			
Activités investissements	03-301-10-000-03	100 000,00 \$	
Transports routier			
Activités investissements	03-301-10-000-04	3 000,00 \$	
Hygiène du milieu			
Activités investissements	03-301-10-000-05	26 000,00 \$	
Urbanisme			
Activités investissements	03-301-10-000-06	10 000,00 \$	
Loisirs			
Activités investissements	03-301-10-000-00		142 000,00 \$
Total		152 979 \$	152 979 \$

ADOPTÉE

Monsieur Georges Piché quitte son siège, il est 20 h 23.

46-02-10

COMPTES À PAYER LISTE 2009 DÉPOSÉE POUR ACCEPTATION AU 08 FÉVRIER 2010

Chaque membre du conseil ayant reçu une liste pour acceptation des comptes à payer 2009, le directeur général est dispensé d'en faire lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Lachaine, et résolu à l'unanimité d'approuver la liste des comptes à payer de 2009 pour la période se terminant le 08 février 2010 à savoir :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	34 082,36 \$
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	0 \$

et d'autoriser le paiement de ces comptes à qui de droit.

2009	MONTANTS
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	272,72 \$
ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE LESUEUR	1 300,00 \$
BUREAUTECH LAURENTIDES INC.	67,73 \$
BIO-SERVICES INC.	374,71 \$
FERRONNERIE MEILLEUR	197,41 \$
GARAGE D & A BEAUREGARD	0,30 \$
GARAGE MARCEL LARENTE	270,00 \$
ANDRÉ MEILLEUR ÉLECTRICIEN	118,52 \$
PAPETERIE DES HAUTES-RIVIÈRES	40,00 \$
FONDS DE L'INFORMATION FONCIÈRES	21,00 \$
PLOMBERIE DU BOULEVARD	519,40 \$
BÉLANGER ÉLECTRONIQUE	231,39 \$
RADIO CFLO	222,08 \$
BUREAUTECH LAURENTIDES INC.	664,02 \$
MOTEURS ÉLECTRIQUES MILAIRE	1 164,17 \$
CENTRE D'HYGIÈNE DES H-LAURENTIDES	218,25 \$
EXOVA	469,56 \$
GROUPE ULTIMA	262,00 \$
SIEMENS WATER TECHNOLOGIES CANADA	589,36 \$
GENIVAR	2 991,19 \$
PIERRE LAPLANTE ET ASSOCIÉS	159,86 \$
LAURIN GENEVIÈVE	338,63 \$
CYBERINFO PLUS	45,15 \$
AGENGE DE DÉVELOPPEMENT DE FERME-NEUVE	21 797,61 \$
DENIS MILLAIRE INC.	1 670,55 \$

SIRARD MICHEL	63,40 \$
QUÉBEC LOISIRS	13,35 \$
SOUS-TOTAL	34 082,36 \$

ADOPTÉE

47-02-10

COMPTES À PAYER LISTE 2010 DÉPOSÉE POUR ACCEPTATION AU 08 FÉVRIER 2010

Chaque membre du conseil ayant reçu une liste pour acceptation des comptes à payer 2010, le directeur général est dispensé d'en faire lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Forget, et résolu à l'unanimité d'approuver la liste des comptes à payer de 2010 pour la période se terminant le 08 février 2010 à savoir :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 214 416,52 \$

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 0 \$

et d'autoriser le paiement de ces comptes à qui de droit.

2010	MONTANTS
COMBEQ	609,53 \$
NÉOPOST CANADA	270,90 \$
HYDRO-QUÉBEC	2 722,68 \$
BUREAUTECH LAURENTIDES	586,95 \$
RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS	72 757,00 \$
CORPORATION INFORMATIQUE BELLECHASSE	3 713,59 \$
MOBILONDE INC.	7 514,09 \$
CHARBONNEAU JEAN-LUC	18,00 \$
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE	5 732,55 \$
OUELLETTE KEN	278,00 \$
BRUNET MATHIEU	364,00 \$
ASS. DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC	1 032,81 \$
CENTRE FORMATION PROFESSIONNELLE	84,00 \$
SITBCTM	63,96 \$
CHAMBRE DE COMMERCE DE FERME-NEUVE	3 000,00 \$
ALLIANCE MOBILITÉ BELL	280,50 \$
HYDRO-QUÉBEC	2 321,99 \$
SOCAN	630,71 \$
UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC	3 179,14 \$
CRSBP DES LAURENTIDES	37,74 \$
ALIMENTS OLD DUTCH	129,76 \$
LACHAINE JOEL	246,90 \$
CENTRE PROMO-SANTÉ	7 500,00 \$
RESTAURANT AU COIN DU SPORTIF	580,68 \$
FERRONNERIE MEILLEUR 2001	450,51 \$
CHARBONNEAU M & R	325,93 \$
GARAGE D & A BEAUREGARD	2 558,92 \$
GARAGE MARCEL LARENTE	2 145,51 \$
GARAGE FERME-NEUVE	332,58 \$
SCIES À CHAINES FERME-NEUVE	42,89 \$
PAPETERIE 2000	893,19 \$
RONDOR	39,48 \$

PAPINEAU MICHEL	935,36 \$
AGRICOLES FERME-NEUVE	9,71 \$
IMPRIMERIE BOUTIQUE À LETTRES	1 100,53 \$
DISTRIBUTION RICHARD NADEAU	30,00 \$
PATERIE DES HAUTES-RIVIÈRES	224,28 \$
EMBOUTEILLAGE COCA-COLA	835,46 \$
ROULEMENT À BILLES	31,54 \$
J C BOLDUC	3 176,69 \$
MAISON SANITAIRE LAURENTIDES	153,06 \$
DOCTEUR DU PARE-BRISE MT-LAURIER	124,11 \$
MÉTAL GOSSELIN	26,75 \$
PIÈCES D'AUTOS LÉON GRENIER	1 022,91 \$
LOCATION LOUIS-ANDRÉ PELLETIER	834,21 \$
RANCOURT ROGER ME	29,63 \$
EXTINCTEURS DES HAUTES-LAURENTIDES	102,21 \$
DL SOLUTION INFORMATIQUE	382,84 \$
CLOUTIER JOSEPH & FILS	1 357,11 \$
PERFORME MAZDA	56,44 \$
ENTREPRISES LUC FALARDEAU	493,65 \$
JULES ST-PIERRE LTÉE	556,29 \$
RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS	30,48 \$
GLC AUDIO VIDÉO	33,85 \$
DISTRIBUTION SBC	27,09 \$
SUPÉRIEUR PROPANE	57,18 \$
ASS. DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC	559,06 \$
GRHMQ	250,00 \$
GROUPE CCL	271,35 \$
SLUSH PUPPIE CANADA	547,04 \$
EQUIPEMENTS PLANNORD	427,92 \$
CORPORATION INFORMATIQUE BELLECHASSE	1 128,75 \$
CONVAL QUÉBEC	530,41 \$
MARCHÉ J. LEBLANC	170,82 \$
LES AMÉNAGEMENTS FERME-NEUVE	2 633,76 \$
MOBILONDE INC.	5 010,97 \$
ATPA	230,00 \$
LACHAINE ANDRÉ	139,80 \$
NICOLE JEAN	762,50 \$
CHARBONNEAU JEAN-LUC	45,00 \$
LUSSIER DAVID	105,00 \$
MINISTRE DES FINANCES	65,47 \$
CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE	42,00 \$
SERRURIER YVES COUSINEAU	778,45 \$
HYDRO-QUÉBEC	104,89 \$
MRC ANTOINE-LABELLE	67 776,50 \$
ME JEAN M. GAGNÉ	237,03 \$
CABLEVISION	433,63 \$
MINISTRE DES FINANCES	90,30 \$
SOUS-TOTAL	214 416,52 \$
TOTAL	248 498,88 \$

ADOPTÉE

Monsieur Georges Piché est de retour à son siège, il est 20 h 27.

VARIA

48-02-10

RÉSOLUTION RÉCLAMANT UNE COMMISSION D'ENQUÊTE PUBLIQUE

CONSIDÉRANT les demandes répétées des trois partis d'opposition à l'Assemblée nationale pour la tenue d'une commission d'enquête publique afin de faire la lumière sur les allégations de conflits d'intérêts et de collusion dans l'industrie de la construction et dans le monde municipal;

CONSIDÉRANT que plus de 80 % de la population du Québec demande la tenue d'une telle commission d'enquête;

CONSIDÉRANT que la Fédération québécoise des municipalités s'est prononcée en faveur de la tenue de cette commission;

CONSIDÉRANT que les maires de Montréal, Québec, Longueuil et Gatineau se sont aussi prononcés pour une commission d'enquête et qu'ils ont reconduit leur demande récemment;

CONSIDÉRANT que de nombreux autres élus municipaux se sont déjà prononcés en faveur d'une telle commission;

CONSIDÉRANT que la présidente de l'Ordre des ingénieurs du Québec s'est aussi prononcée pour une telle démarche;

CONSIDÉRANT que de nombreux professionnels et entrepreneurs demandent la tenue de cette commission;

CONSIDÉRANT que le syndicat des policiers de la Sûreté du Québec demande au gouvernement de tenir une commission d'enquête publique;

CONSIDÉRANT que les procureurs de la couronne du Québec vont dans le même sens.

IL EST PROPOSÉ PAR Pauline Lauzon et Mario Lachaine et résolu à l'unanimité

Que nous, élus de la Municipalité de Ferme-Neuve demandions au gouvernement du Québec de prendre rapidement les mesures nécessaires pour tenir une commission d'enquête publique dans le but de faire la lumière sur les allégations de conflits d'intérêts, de favoritisme, de menaces, de collusions entourant l'octroi des contrats dans le monde municipal ainsi que dans le domaine de la construction.

Nous rappelons au gouvernement, que cette toile de fond négative, laissant place au doute, entache le monde municipal et crée un climat de suspicion et de cynisme au sein de la population. Une commission d'enquête publique est incontournable pour redonner confiance aux citoyens et citoyennes face aux administrations municipales.

ADOPTÉE

49-02-10

CONTRAT DE TEMPS D'ANTENNE SERVICE DES INCENDIES

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité

Que le directeur général soit autorisé à signer l'entente d'une année pour le temps d'antenne de 30 pagettes pour le service des incendies de Ferme-Neuve. Facture, qui s'établit à 4 680.00 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été mise à la disposition du public présent.

Dépôt par Monsieur Dany Auclair d'une pétition concernant l'opposition de citoyen à la fermeture du restaurant du Centre Sportif Ben Leduc.

50-02-10

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur le conseiller Georges Piché de clore l'assemblée, il est 20 h 52.

ADOPTÉE

GILBERT PILOTE,
Maire

NORMAND BÉLANGER,
Directeur général